Invitation à une première rencontre citoyenne

Réflexions autour des problématiques de

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## Naninne – Wierde - Andoy

## Le 23 mars 2022 à 19h salle polyvalente Collard à Naninne Rue de la Gare de Naninne, 114 à 5100 Naninne



"Ensemble, relevons les problématiques propres à nos villages et travaillons à y améliorer la sécurité routière par le biais de plans de sécurité." Le Bourgmestre Maxime Prévot, la Ville de Namur et la Police de Namur-Capitale vous convient à participer à une première réunion <u>relative aux</u> <u>problématiques de sécurité</u> routière dans vos villages.

Cette rencontre se tiendra le mercredi 23 mars 2022 à 19 heures à la salle polyvalente Collard - 114 rue de la Gare de Naninne.

Elle s'inscrit dans la volonté forte de la Ville de Namur de lutter contre les incivilités et l'irrespect en matière de sécurité routière. Ces comportements engendrent en effet, à la fois, <u>des situations de danger et de nuisance</u> pour les riverain.es et les usager.es « faibles » de la voirie et, à la fois, <u>un sentiment prégnant d'insécurité</u>.

La réunion aura dès lors pour objectif, d'une part, de vous présenter les chiffres relatifs à vos quartiers ainsi que les aménagements envisageables (avantages/inconvénients) et, d'autre part, se mettre à l'écoute de vos remarques et suggestions pour améliorer, autant que faire se peut, la sécurité au sein de votre village.

Une seconde rencontre sera organisée dans le cours de l'année à venir (date à confirmer). Elle permettra de revenir vers vous pour vous présenter le plan de sécurité proposé par les services de la Police et de la Ville pour Naninne, Wierde et Andoy tenant compte des souhaits formulés et des contraintes pratiques.

Pour nous permettre d'apprécier le respect des prescriptions légales adoptées dans le cadre de la lutte contre la pandémie, nous vous remercions de nous confirmer votre venue (<u>inscription obligatoire</u>) via l'adresse mail <u>participation@ville.namur.be</u> ou par téléphone au 081/24.86.90

Il vous sera peut-être demandé votre « Covid Safe Ticket » et votre carte d'identité suivant les mesures en vigueur. Nous veillerons à laisser un espace suffisant entre les chaises et du gel hydro alcoolique sera à votre disposition. Sauf changement, les déplacements se feront muni d'un masque.

Département des affaires civiles et sociales Nos réf. : SC.23/03/2022.Ar.002.SRPB

Service Communication—Paméla Bonet—081/24.86.90